

4 novembre 2009 CHA C

1 8 9 8 **Loi sur l'archivage (LArch)**
Entrée en vigueur

La loi sur l'archivage (LArch), adoptée par le Grand Conseil le 31 mars 2009, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.



A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier:

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. K. J.', written in a cursive style.